
Numéro de l'intervention: 027-2011
Type d'intervention: **Postulat**

Déposée le: 24.01.2011

Déposée par: Schärer (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Stucki (Bern, PS)

Cosignataires: 10

Urgente: Oui 31.01.2011

Date de la réponse: 02.03.2011
Numéro de l'ACE 0335-2011
Direction: CHA

14 juin 2011: journée d'action dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner sous quelle forme les autorités et l'administration cantonales pourraient s'associer au 14 juin 2011 pour faire avancer l'égalité de fait.

Développement

Nous allons célébrer le 14 juin 2011 le 30^e anniversaire de l'introduction de l'article sur l'égalité dans la Constitution fédérale. Des progrès ont été accomplis pendant cette période, mais il reste encore beaucoup à faire puisque l'égalité de fait n'est pas encore réalisée. Ainsi, aujourd'hui encore, les femmes gagnent environ 20 pour cent de moins que les hommes, elles sont surreprésentées dans les secteurs où les salaires sont bas, elles accomplissent presque deux fois plus de travail non rémunéré que les hommes et il manque encore 50 000 places de crèche dans toute la Suisse.

C'est pourquoi de nombreuses organisations de femmes et de l'égalité se sont unies sous le titre « Femmes en mouvement. L'égalité absolument ! » pour organiser le 14 juin 2011 une journée nationale d'action destinée à mettre en évidence les déficits de l'égalité de fait. Des comités se sont déjà constitués dans presque tous les cantons pour organiser séances d'information, manifestations, actions, etc.

Le canton de Berne a pris diverses mesures pour renforcer l'égalité. C'est ainsi que l'amélioration de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale est inscrite dans les objectifs de législature depuis 2006. L'administration cantonale est l'un des premiers employeurs à avoir contrôlé systématiquement l'égalité salariale.

Les autorités et l'administration cantonale auraient tout intérêt à profiter de la journée d'action pour informer, pour identifier les mesures encore nécessaires et pour lancer de nouveaux projets. Le Conseil-exécutif doit envisager de s'investir comme il se doit dans la journée d'action et planifier des projets. Il pourrait aussi s'agir d'activités internes à l'administration.



Réponse du Conseil-exécutif

Le canton de Berne met en œuvre le mandat constitutionnel d'égalité des sexes en recourant à divers moyens et mesures. Il met l'accent sur l'amélioration des conditions générales de la conciliation entre famille et profession, en proposant notamment, avec les communes, des structures d'accueil extrafamilial et des modules d'école à journée continue en réponse aux besoins. Diverses mesures ont par ailleurs été prises pour faire connaître et donc appliquer la loi sur l'égalité, pour favoriser l'égalité salariale dans les marchés publics et pour élargir le choix de formation et le choix professionnel des jeunes (p. ex. participation à la journée « Futur en tous genres. Nouvelles perspectives pour filles et garçons »). Dans son rôle d'employeur, le canton s'attache également à l'égalité : les nombreux postes à temps partiel et les horaires souples qu'il propose facilitent la conciliation.

Le Conseil-exécutif est convaincu de contribuer activement, par ces mesures, à l'égalité entre hommes et femmes. Mais il est bien conscient que, dans certains domaines, il reste encore à faire. Même si les femmes sont aujourd'hui aussi bien formées que les hommes, elles restent défavorisées en termes de revenu, de carrière et de statut professionnel. Les structures du monde du travail restreignent la liberté de choix des familles concernant la répartition du travail rémunéré et des tâches familiales entre le père et la mère. Le Conseil-exécutif pense lui aussi que des mesures restent nécessaires, ainsi que l'information et le dialogue, pour renforcer l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie.

L'article 28 de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LiLEg) prévoit que le canton et les communes informent le public de manière appropriée sur les questions d'égalité entre femmes et hommes. Le canton prévoit diverses petites manifestations cette année, notamment le 14 juin, pour commémorer les différents anniversaires de l'égalité (40^e anniversaire du suffrage féminin, 30^e anniversaire de l'article constitutionnel sur l'égalité, 20^e anniversaire de la grève des femmes, 15^e anniversaire de la loi sur l'égalité).

Proposition : adoption et classement.

Au Grand Conseil